

LISTERIA

• Que sont les listeria ?

■ Les listeria sont des bactéries ubiquistes, ce qui signifie qu'on les retrouve à peu près partout dans l'environnement (le sol, l'eau), l'air. En l'absence de toute précaution, elles peuvent, par conséquent, contaminer facilement de nombreux ali-

ments : viandes, charcuteries, produits de la pêche, légumes crus, produits laitiers, etc.

■ Il existe plusieurs variétés de cette bactérie, dont une seule est dangereuse pour l'homme ou l'animal : il s'agit de *Listeria monocytogenes*.

• Les incidences sur la santé

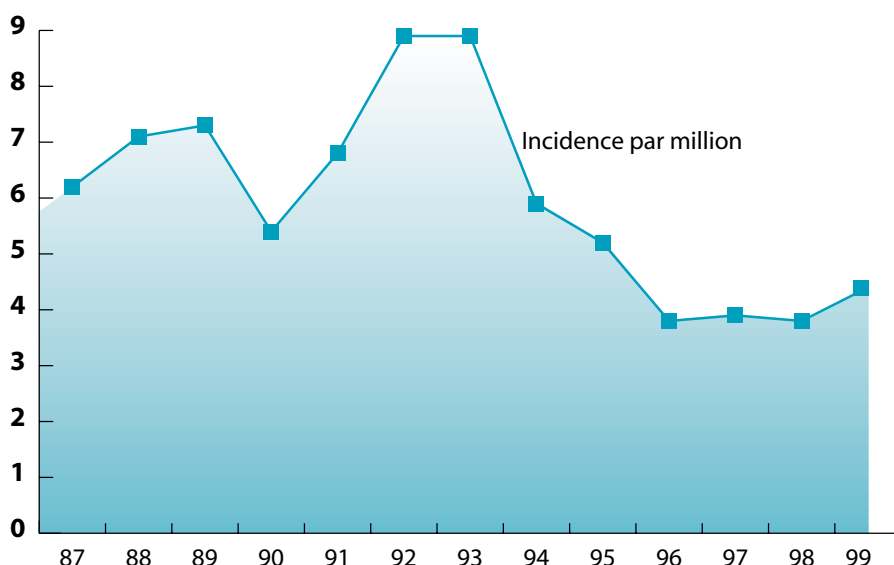
■ Chez l'homme, *Listeria monocytogenes* peut provoquer une maladie, la listériose, qui reste souvent une maladie banale (ses symptômes ressemblent à ceux d'une pseudo grippe) mais qui, si elle n'est pas diagnostiquée et traitée rapidement avec des antibiotiques, peut provoquer une maladie grave. Chez les personnes immuno-déprimées, la listériose peut revêtir des formes très graves (méningites, septicémies) qui

peuvent conduire à la mort. Chez la femme enceinte, en l'absence d'un traitement précoce, l'infection peut atteindre le fœtus et provoquer l'avortement ou des pathologies néonatales sévères. La listériose humaine est, en France, classée en maladie à déclaration obligatoire depuis 1998. En France, le centre national de référence des listeria est installé à l'Institut Pasteur de Paris.

■ L'incidence de la listériose humaine reste faible, avec moins de 4 cas par million d'habitants et par an en France. On observe depuis 1993 une nette diminution des cas, notamment en ce qui concerne les formes materno-néonatales de la maladie (20 % des cas en 1998 contre 50 % en 1987), grâce à l'information donnée aux femmes enceintes et à la meilleure sensibilisation du corps médical.

■ En 1998, 230 cas ont été recensés, ce qui traduit une division par trois du nombre de cas au cours des dix dernières années, et ce malgré une surveillance accrue.

France : Incidence de la listériose toutes origines confondues en cas par million.



● La réglementation : les seuils

■ D'une manière générale, la réglementation hygiénique et sanitaire impose l'absence de tout germe pathogène dans les denrées destinées à l'homme.

■ Dans les produits laitiers, la réglementation sanitaire est très précise vis

à vis de *Listeria monocytogenes* : en effet, la directive communautaire 92/46 du 16 juin 1992 impose, au stade de la fabrication, l'absence de *Listeria monocytogenes* dans 25 grammes de fromage, voire dans 1 gramme (fromages à pâte dure, autres produits laitiers).

A la distribution, un avis du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France (CSHPF) fixe le critère de 100 *Listeria monocytogenes* par gramme comme seuil maximum admissible au stade de la consommation, un seuil qui vaut d'ailleurs pour tous les aliments.

● Quelques chiffres

■ En 1999, les SVD ont effectué 15 059 prélèvements en recherche de *Listeria* chez les fabricants de produits laitiers, dans le cadre des contrôles de routine. S'y ajoutent les plans de surveillance spécifiques mis en place par la DGAL.

En 1997, dernier plan de surveillance en date, 834 prélèvements (constitués chacun de 5 unités d'au moins 100 grammes de fromages issues d'un même lot de fabrication destiné à être mis sur le marché) ont été réalisés chez

différents producteurs ou dans des caves d'affinage. La fréquence des contrôles, variable, est renforcée en cas de problème. L'analyse des échantillons prélevés obéit à une méthode officielle pré-définie.

● A titre de comparaison

Incidence de la listériose toutes origines confondues

France	USA	Australie
3,8	6	3

En cas/million en 1998

● Abréviations

ATLA : Association de la Transformation Laitière française.

CNIEL : Centre National Interprofessionnel d'Economie Laitière

CSHP : Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France

DGAL : Direction Générale de l'Alimentation

DGCCRF : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

DSV : Directeur des Services Vétérinaires

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

SVD : Services Vétérinaires Départementaux

● Contacts

Organisme	Contact	Téléphone	e-mail
CNIEL	VINDEL/DUHEM	01/49 70 71 19	kduhem@cniel.com
ATLA	DELFAUT	01/49 70 72 66	trs@atla.asso.fr
DGAL	SDHA	01/49 55 84 17	jocelyne.poullin@agriculture.gouv.fr



42, rue de Chateaudun • 75009 Paris
Fax : 01 42 80 63 52 • E-mail : infopresse@cidil.fr

ATLA : fax 01 42 80 63 62 • e-mail: trs@atla.asso.fr